

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3191

31 octobre 2014

SOMMAIRE

Airrest S.A.	153127	Pendekar Holdings (HARIPUR) S.à r.l. ..	153130
Amur S.à r.l.	153131	Pine River Fixed Income Lux Investments S.à r.l.	153166
Anton MidCo S.à r.l.	153131	Pitney Bowes Luxembourg	153126
Artotal S.A.	153127	Proventus Capital S.A.	153124
CPI GH Portfolio S.à r.l.	153168	Selectra Management Company	153143
CPO Services S.à r.l.	153168	Selectra Management Company S.A. ...	153143
De Gourmang S.à r.l.	153128	Silk Holdings S.à r.l.	153160
Education Cap-Vert,	153133	Tanarive Properties S.à r.l.	153132
Element Six Abrasives Holdings S.à r.l. ...	153127	Tension II AcquiCo S.à r.l.	153122
Fideurope	153129	Tension II AcquiCo S.à r.l.	153122
FIDUS Opportunities Fund SCA-SICAV- SIF	153129	The Greenery Private S.A. SPF	153123
Flex-N-Gate Luxembourg S.à r.l.	153128	The ICE Breakers S.A.	153124
Foncière CG & Associés S.A.	153128	The Luxembourg Freeport Management Company S.A.	153124
Frin S.A. - SPF	153130	True Energy Hydro S.A.	153124
F.S. Consulting S.à r.l.	153128	Tyrol Acquisition 1 S.à r.l.	153142
Gamle Ege S.A.	153129	Umbrella Acorn 1	153124
Glenmoore S.à r.l.	153130	Umbrella Acorn 2	153126
Hameur Gestion S.à r.l.	153131	Valve S.à r.l.	153126
Isty Holding S.à r.l.	153131	VEREF I Invest Co 2 S.à r.l.	153123
Le Nothomb S.A.	153122	Vodafone Asset Management Services S.à r.l.	153123
Le Nothomb S.A.	153122	Vodafone Operations Services 1 S.à r.l. .	153123
Mandarin Road	153122	Volja Lux, S.à r.l.	153125
Northern Trust Luxembourg Management Company	153150	WANEES Luxembourg S.A.	153123
Ogeba S. à r.l.	153132	Welsh S.A.	153129
Onea S.A.	153125	World Trade Polymers S.à r.l.	153125
Ositech SPF S.A.	153159	Zida Wolfers S.à r.l.	153127
Park Capital Investments S.à r.l. - SPF ..	153132		
Peggie Financial Markets S.à r.l.	153135		

Le Nothomb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 16, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 93.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150997/10.

(140172361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Le Nothomb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 16, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 93.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150998/10.

(140172371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Tension II AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.661.169,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.883.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151255/11.

(140171833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Tension II AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.661.169,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.883.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151256/11.

(140172387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Mandarin Road, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 171.256.

Monsieur Olivier LECLIPTEUR a démissionné de sa fonction de gérant de la société MANDARIN ROAD SARL, RCS Luxembourg B 171.256 (L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean- Pierre Brasseur), avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014151053/12.

(140172732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

VEREF I Invest Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 155.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26/09/2014. Signature.

Référence de publication: 2014151312/10.

(140172029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

**Vodafone Asset Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Vodafone Operations Services 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 144.676.

Le Bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151302/10.

(140171977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

The Greenery Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 157.968.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Pour: THE GREENERY PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014151270/14.

(140171895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

WANEES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.
R.C.S. Luxembourg B 128.965.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. September 2014 hervor dass:
Herr Ingolf Erb als Verwaltungsratsmitglied austritt.

Die Generalversammlung beschliesst Frau Nelly Noël, geboren am 26.10.1946 à Esch-sur-Alzette, wohnhaft in 121, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg zum neuen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Das Mandat endet während der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Herr Hans Joachim Sessinghaus als delegiertes Verwaltungsratsmitglied austritt.

Incho Group Sàrl Soparfi als Rechnungskommissar austritt.

Die Generalversammlung beschliesst zum neuen Rechnungskommissar die Gesellschaft Fidu-Concept Sàrl, mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B38.136 zu ernennen.

Das Mandat endet bei der Generalversammlung die im Jahr 2018 stattfinden wird.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2014151321/20.

(140172749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

The Luxembourg Freeport Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Niederanven, Luxair Cargo Center.
R.C.S. Luxembourg B 170.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014151259/9.

(140172603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

True Energy Hydro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 159.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014151281/9.

(140172104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

The ICE Breakers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 158.145.

Les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014151258/11.

(140172099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Umbrella Acorn 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 184.039.

L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer la personne suivante en tant que gérant de la société, pour une durée indéterminée à partir de 23 septembre 2014:

- Michael Rudolf Haller, avec adresse à 16 rue du Rham, L-6991 Rameldange, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014151287/12.

(140171995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Proventus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 111, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 166.442.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 11 Septembre 2014

Résolution

Le Conseil décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes Monsieur Gaëtan Hertz adresse 47, Rue de Hollerich L-1741 Luxembourg son mandat prenant fin en 2017

Leonard LICHI / Sinziana-Andra LICHI

Chairman / Secretary

Référence de publication: 2014151348/13.

(140172762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Volja Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 255.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.116.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1243 du 22 mai 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Volja Lux, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014151305/13.

(140172012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

World Trade Polymers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.518.

Suite au contrat de cession conclu en date du 14 juillet 2014 entre NATITRI S.à r.l. et FONSIKAR S.A. SICAR, il résulte que NATITRI S.à r.l., Luxembourg, a transféré à la société de droit luxembourgeois dénommée FONSIKAR S.A. SICAR, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B114725, -3.100- parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune de la société WORLD TRADE POLYMERS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLD TRADE POLYMERS S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2014151324/16.

(140172005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Onea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.986.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 septembre 2014:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jeannot DIDERRICH, Monsieur Roland DE CILLIA et Monsieur Frédéric NOEL de leur mandat d'Administrateur ainsi que la démission du Commissaire aux Comptes BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S. à r.l., ayant son siège social 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

- L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement des Administrateurs démissionnaires en appelant Monsieur Jean-Marie NICOLAY, Licencié en droit U.C.L., demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg; Monsieur Luciano COLLOT, Licencié en sciences économiques et financières, demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg; ainsi que la société IRMAN LUX S.A., ayant son siège social 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2019. Le représentant permanent de la société IRMAN LUX S.A. est Monsieur Luciano COLLOT, Licencié en sciences économiques et financières, demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

- L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire en appelant ASSOCIATED ADVISORS FIDUCIARY S. à r.l., ayant son siège social 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

- L'Assemblée a décidé de transférer l'adresse du siège social de la société de son adresse 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg vers le 20, rue J.-P. Beicht L-1226 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2014151346/25.

(140172426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Valve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.804.

Les comptes annuels de la société Valve S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014151297/10.

(140172146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Umbrella Acorn 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 184.038.

L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer la personne suivante en tant que gérant de la société, pour une durée indéterminée à partir de 23 septembre 2014:

- Michael Rudolf Haller, avec adresse à 16 rue du Rham, L-6991 Rameldange, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014151288/12.

(140171994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Pitney Bowes Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.736.

1) Changement d'associé de la Société suivant contrat de cession par lequel Pitney Bowes International Holdings, Inc. a transféré les 520 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune qu'il détenait dans la Société à Pitney Bowes España, S.A.U., sociedad anonima unipersonal, une société constituée selon les lois de l'Espagne, enregistrée auprès du Registro Mercantil de Barcelona, sous le numéro B-99224, Volume 42476, page 171, ayant son siège social sis Calle Anton Fortuny, 14-16, 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelone, Espagne.

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associé: Pitney Bowes España, S.A.U.

Parts sociales détenues dans la Société: 520 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune.

2) Monsieur Ralf Spielberg, Monsieur Guido Rierti et Monsieur Gerard Richard Willsher ont démissionné de leur mandat de gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2014.

3) L'associé unique de la Société a par décision du 1^{er} septembre 2014, décidé de nommer en qualité de gérants avec effet à compter du 1^{er} septembre 2014 pour une durée indéterminée:

- Pitney Bowes España, S.A.U., sociedad anonima unipersonal, une société constituée selon les lois de l'Espagne, enregistrée auprès du Registro Mercantil de Barcelona, sous le numéro B-99224, Volume 42476, page 171, ayant son siège social sis Calle Anton Fortuny, 14-16, 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelone, Espagne;

- Monsieur Javier Ortiz de Zarate Martinez, né le 22 novembre 1976 à Barcelone, Espagne, résidant 1-6^oC, Calle Ortiz de Zárate, 01005 Vitoria-Gasteiz, Espagne,

- Monsieur Jorge Bricio, né le 3 octobre 1970, à Barcelone, Espagne, résidant 37, Passeig de Gracia, Planta 3^o - Puerta 1aA, 08007 Barcelone, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014151347/32.

(140172198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Zida Wolfers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6585 Steinheim, 8, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 170.974.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014151330/10.

(140172342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Element Six Abrasives Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 153.140.

Veuillez noter le changement d'adresse du gérant suivant:

Mme. Lynsey Ann Blair, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151502/11.

(140173096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Artotal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 45.463.

EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2014, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de Madame Elke Leenders comme administrateur de la société avec effet au 15 août 2014;

- Nomination de Mme. Richel van Weij, née à Marowijne, Pays-Bas, le 12 mai 1970 et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au poste de administrateur de la Société avec au 15 août 2014 et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151392/16.

(140173116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Airrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.877.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 12 mai 2014 les mandats d'administrateurs de MM. Adrien Ney, Michel Folmer, et Laurent Jossart, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Par décision de cette même assemblée, le mandat de commissaire aux comptes confié à Luxair S.A. avec siège social à L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg, a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIRREST S.A.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2014151379/17.

(140173170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

De Gourmang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4062 Esch-sur-Alzette, 69, rue Clair-Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 93.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014151490/9.

(140173167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.**F.S. Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.879.

Résolution de la gérance prise à Luxembourg en date du 1^{er} octobre 2014:

- Il résulte d'une décision de la gérance que le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Frédérique SOMMIER

Gérante

Référence de publication: 2014151525/12.

(140172195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.**Foncière CG & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.813.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 septembre 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014151533/16.

(140172968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.**Flex-N-Gate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.204.

Il est pris note du changement d'adresse des gérants suivants avec effet immédiat:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant, avec son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Mme. Elizabeth Wihelmina Timmer, gérante, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014151532/17.

(140172961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Welsh S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 40.319.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014151527/9.

(140173357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Fideurope, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 128.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014151539/11.

(140172925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Gamle Ege S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 59.153.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18/11/2013

L'assemblée générale extraordinaire de GAMLE EGE S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:
Les mandats des administrateurs sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

Itzig, le 1^{er} octobre 2014.

Pour extrait conforme et sincère
FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2014151567/14.

(140173157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

FIDUS Opportunities Fund SCA-SICAV-SIF, Société d'Investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 179.264.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 24 septembre 2014

Par les résolutions prises lors d'une assemblée extraordinaire en date du 24 septembre 2014, les actionnaires de la Société ont décidé:

- que la clôture de la Société a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société Luxembourg investment Solutions S.A., ayant son siège social à 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Les actionnaires ont pris note qu'il n'y a pas de produits de liquidation à déposer auprès de la Caisse de Consignation.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre Weimerskirch
Le Liquidateur

Référence de publication: 2014151540/20.

(140173081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Pendekar Holdings (HARIPUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.698.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.
Pendekar Holdings (Haripur) S.à r.l.
TMF Corporate Services S.A.
Signature
Gérant unique

Référence de publication: 2014151708/14.

(140173266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Glenmoore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.019.300,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 123.723.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 septembre 2014:

1. que la démission de M. Carl Pivert en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 18 septembre 2014;
2. que Mme. Maria Rodrigues avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle gérante de classe B avec effet au 18 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151555/15.

(140173340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Frin S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412f, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 33.064.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée général extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 septembre 2014

- Les démissions des Administrateurs de la société, à savoir Madame Nathalie GAUTIER, Monsieur Laurent HEILIGER et Monsieur Manuel HACK sont acceptées.

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Madame Martine STIEVEN, employée privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés Administrateurs avec effet immédiat. Leurs mandats d'Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

- La démission du Commissaire aux Comptes, la société FIDUCIAIRE CABEXCO S.à r.l. est acceptée.

- La société FIN-CONTROLE, Société Anonyme, 12 rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes avec effet immédiat. Son mandat de Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

- Le siège social est transféré au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Le 30 septembre 2014.

Certifié sincère et exact
Le Conseil d'Administration
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014151549/25.

(140172839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Amur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 158.994.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150541/9.

(140172203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Hameur Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 118.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014151591/11.

(140173309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Isty Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Isty Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014150899/14.

(140172018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Anton MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 179.358.

EXTRAIT

L'associé de la Société, par résolutions écrites datées du 25 juin 2014, a décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Heiko Dimmerling, Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer et Antonis Tzanetis ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

L'associé de la Société, Anton Luxco S.à r.l., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Anton Midco S.à r.l.

Référence de publication: 2014150544/20.

(140172276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Park Capital Investments S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.873.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Joao Luis Da Fonseca Ferreira

SOLE DIRECTOR

Référence de publication: 2014151720/13.

(140172956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Tanarive Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.844.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 4 septembre 2014

Park Properties S.à r.l., l'Associé Unique de la société a transféré son siège social du 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Septembre 2014.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014149713/15.

(140170769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Ogeba S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.163.

En vertu de l'acte de cession de parts du 30/09/2014,

Monsieur Stéphane HUBERMONT, né le 17/07/1970 à Louvain (Belgique), de nationalité belge, demeurant 30 le haut de Braudimont B-6840 Neufchâteau a transféré 100 parts sociales détenues dans la société à Madame Anne DE SOUSA, née le 17/05/1977 à Metz (France), de nationalité française, demeurant 8 Boucle du Moulin F-57480 Merschweiler.

L'associée unique de la société est à présent:

Madame Anne DE SOUSA 100 parts sociales

Assemblée générale du 30/09/2014

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité la révocation de Monsieur Stéphane HUBERMONT, né le 17/07/1970 à Louvain (Belgique), de nationalité belge, demeurant 30 le haut de Braudimont B-6840 Neufchâteau, de son poste de gérant unique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité la nomination de Madame Anne DE SOUSA, née le 17/05/1977 à Metz (France), de nationalité française, demeurant 8 Boucle du Moulin F-57480 Merschweiler au poste de gérante unique, pour une durée indéterminée.

Fait à Livange, le 30/09/2014.

Le gérant

Référence de publication: 2014151702/24.

(140172972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

EACV, Education Cap-Vert,, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4254 Esch-sur-Alzette, 9, rue Antoine Diederich.

R.C.S. Luxembourg F 10.094.

STATUTS

Entre les soussignées:

Maria José Gomes-Ganeto, retraitée, 9 rue Antoine Diederich, L-4254 Esch/Alzette, Luxembourgeoise

Isabelle Maria De Deus, étudiante, 9 rue Antoine Diederich, L-4254 Esch/Alzette, Luxembourgeoise

Jean-Marie Jaerling, spécialiste en fonds d'investissements, 13 Cité Henri Dunant, L-8095 Bertrange, Luxembourgeois

David Mira, aide-cantonnier, 9-11 rue de Mondercange, L-4247 Esch/Alzette, Luxembourgeois

Maria Cristina Santos Da Rocha, responsable nettoyage, 13-15 place Winston Churchill, L-4056 Esch/Alzette, Portugaise

Jos Barthelmy, retraité, 6 rue Renaudin, L-4304 Esch/Alzette, Luxembourgeois

Antonia Ganeto, chargée d'éducation, 59 rue Nicolas Biever, L-4807 Rodange, Luxembourgeoise

Astrid Freis, commerçante, 35-41 rue Victor Hugo, L-4141 Esch/Alzette, Luxembourgeoise

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constitués une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Chapitre 1^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination de EducActions Cap-Vert en abrégé EACV, association sans but lucratif (A.s.b.l.)

Art. 2. L'association a pour objectifs principaux:

- Soutient financier afin de permettre aux enfants défavorisés du Cap-Vert d'accéder à la scolarisation tout en tenant compte de la thématique du genre.

- de participer aux frais du transport en commun à l'école au profits des enfants défavorisés du Cap-Vert.

- de contribuer à l'achat de matériel d'école nécessaire aux enfants défavorisés du Cap-Vert,

- de sensibiliser la population luxembourgeoise et européenne en vue d'une meilleure compréhension des réalités quotidiennes du Cap-Vert.

Art. 3. L'association a son siège social à L-4254 Esch/Alzette, 9 rue Antoine Diederich. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Art. 5. EACV poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse. Pour réaliser ses objectifs EACV peut coopérer avec d'autres organisations et institutions.

Chapitre 2. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Chapitre 3. Membres

Art. 7. Peut devenir membre effectif de l'association EducActions Cap-Vert

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaire pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Seuls les membres effectifs ont la qualité de membre au sens de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Le nombre des membres effectifs de l'association n'est pas limité.

Art. 8. Le nombre minimum des membres effectifs est de cinq.

Art. 9. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé membre démissionnaire tout associé qui ne s'est pas acquitté de la cotisation annuelle dans le délai de 3 mois suivant le premier rappel.

Art. 10. Tout membre effectif peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,

- qui par ses actes ou ses paroles, nuit gravement aux intérêts de l'Association

En générale la perte de la qualité de membre effectif est réglée conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 11. Les personnes physiques ou morales qui désirent aider l'association à réaliser son but, peuvent être admises par le Conseil d'Administration, sur leur demande écrite, en qualité de membres sympathisant.

Les membres sympathisants n'ont d'autre droit que d'être tenus au courant des activités de l'association et, selon la décision du Conseil d'Administration, d'être invités à ses activités ou réunions. Ils sont astreints à une cotisation réduite par rapport aux membres effectifs.

L'exclusion des membres sympathisants est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra accorder le titre de membre d'honneur à toute personne qui soutiendrait financièrement l'Association.

Art. 12. Le membre démissionnaire ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droit de l'associé décédé, n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent pas réclamer ou requérir, ni relevé, ni reddition de compte, ni apposition de scellés, ni inventaires.

Chapitre 4. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale de tous les membres de l'Association se réunira une fois par an sur convocation par le conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres effectifs de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres effectifs de se faire représenter par un autre membre effectif à l'aide d'une procuration écrite.

Les membres sympathisants n'ont pas de droit de vote.

L'assemblée générale entendra les rapports des administrateurs et se prononcera sur le budget et les comptes de l'Association.

Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres effectifs présents ou représentés.

Sauf pour le cas prévus par la loi ou les présents statuts, l'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité simple des membres effectifs présents ou représentés. Les abstentions ne sont pas prises en compte.

La modification des statuts se font selon l'article 8 de la modifiée du 21 avril 1928.

Chapitre 5. Conseil d'Administration

Art. 14. L'Assemblée Générale élira tous les trois ans, au scrutin nominal et majoritaire, le Conseil d'Administration de l'Association qui se compose de cinq membres effectifs au minimum et de quinze au maximum. Le nombre des administrateurs est fixé par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration gère, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, les affaires de l'Association. Il a le pouvoir de représenter l'Association dans ses relations avec des tiers, à signer tous les actes en son nom et d'ester en justice.

Le Conseil d'Administration désignera parmi ses membres, à la simple majorité, le président ou la présidente, le vice-président ou la vice-présidente, secrétaire et le trésorier ou la trésorière.

Sous sa responsabilité, le Conseil d'Administration peut déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un(e) de ses membres ou à un tiers.

Art. 15. Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le Conseil d'Administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par simple lettre ou partout autre moyen approprié.

Art. 16. La signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration engage l'Association.

Chapitre 6. Contributions et Cotisations

Art. 17. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixée par l'Assemblée Générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement du membre.

Art. 18. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Les ressources de EACV se constituent de:

- Cotisations des membres effectifs et sympathisants
- Recettes de réalisations de EACV
- Subsidés et subventions institutionnelles, gouvernementales, etc.....
- Donations et legs en sa faveur

Chapitre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 20. Le Conseil d'Administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'Assemblée Générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Chapitre 8. Modification des statuts

Art. 21. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'Assemblée Générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 22. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Chapitre 9. Dissolution et Liquidation

Art. 23. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 24. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'Assemblée Générale.

Chapitre 10. Disposition finales

Art. 25. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Par la présente les soussignés marquent leurs accords pour les statuts, le procès verbal de l'assemblée générale ainsi que le procès verbal du Conseil d'Administration.

Fait à Esch/Alzette le 14 septembre 2014.

Membres fondateurs en annexe séparée

Maria José Gomes Ganeto / David Mira / Antonia Ganeto / Maria Cristina Santos Da Rocha / Jean-Marie Jaerling / Jos Barthelmy / Isabelle De Deus / Astrid Freis

Présidente / Vice-Président / Secrétaire / Trésorière / Administrateur / - / - / -

Référence de publication: 2014149800/134.

(140170889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Peegie Financial Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.470.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth of August.

Before us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Miss Francine MAY, private employee with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on August 6th, 2014.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies,

as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Peggie Financial Markets S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager unlimited time and with the power to engage the company by his sole signature:

Travis Management S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.234

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281, ici représentée par Madame Francine MAY, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 6 août 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Peeegie Financial Markets S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs

droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

153142

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature:

Travis Management S. A., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.234

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 3 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11092. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149624/370.

(140170705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Tyrol Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.773.067,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.609.

—
EXTRAIT

Suite à la résolution des actionnaires de la Société du 6 août 2014:

1) M. John Viola a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 6 août 2014;

2) Mme Alexandra Cabete Matias, née le 5 février 1980 à Luxembourg, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 6 août 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Pedro Fernandes das Neves: gérant de classe A

- Mme Alexandra Cabete Matias: gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014149814/21.

(140170228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

**Selectra ManCo, Selectra Management Company S.A., Société Anonyme,
(anc. Selectra Management Company).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 179.345.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of the month of September.
Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Rédange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "Selectra Management Company" (the "Company"), a société anonyme with its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of the undersigned notary on July 16th 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2388 on September 27th, 2013,

registered with the Registre des Commerces et des Sociétés de Luxembourg under section B number 179.345.

The Meeting was presided over by Mr. Marco CIPOLLA, Director, professionally residing in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, which also appoints as secretary, Mrs Diana HOFFMANN, Private Employee, professionally residing in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Géraldine NUCERA, Private Employee, professionally residing in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Change of the Company's name and consequent amendment of article 3 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "SELECTRA Management Company S.A." (the "Company") in abbreviation of "SELECTRA ManCo".

2. Change of the Company's object and consequent amendment of article 3 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 3.** The corporate object of the Company is:

1) the management of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS) authorised according to EU Directive 2009/65/EC and the additional management of other Luxembourg and foreign undertakings for collective investment (UCIs), in accordance with Article 101(2) and Annex II of the Luxembourg Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law"); and

2) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of EU Directive 2011/61/EU of management functions, administration functions, marketing functions, in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law").

The Company may provide the above mentioned management, administration and marketing services also to the subsidiaries of UCITS, UCIs and AIFs to which it provides services, including domiciliation and administration support services.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies (including in regulated entities), or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind or hold interests in partnerships remaining always within the limits of the 2010 Law and the 2013 Law.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to UCITS, UCIs and AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law and remaining, however, within the limitations of chapter 15 of the 2010 Law and of chapter 2 of the 2013 Law."

3. Amendment of article 23 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the amended law of 10 August 1915 relating to commercial companies, the 2010 Law and the 2013 Law."

4. Increase the share capital in the amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) to bring it from its current amount of two hundred thousand euro (200,000.- EUR) represented by twenty thousand (20,000) registered shares of

a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, to four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) by the creation and issue of twenty thousand (20,000) registered share with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (the "New Shares"), having the same rights and privileges as the existing shares; subscription and payment.

5. Introduction of an authorized capital.

6. Amendment of article 5 of the Company following the capital increase and the introduction of the authorized capital.

7. Changing the register of shareholders.

8. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which is signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the members of the bureau. This list and the proxies signed "ne varietur" by the members of the bureau will be attached to this deed to be filed with the registration authorities.

III. As it appears from the attendance list, all the twenty thousand (20,000) shares currently in issue, representing 100% of the capital of the Company, are duly represented at the Meeting.

IV. The shareholders represented declared having had prior knowledge of the agenda and waived any convening formalities so that the Meeting could validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The Meeting resolved to amend the Company's name into "SELECTRA Management Company S.A.", in abbreviation of "SELECTRA ManCo", and to consequently amend article 1 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "SELECTRA Management Company S.A." (the "Company") in abbreviation of "SELECTRA ManCo".

Second resolution:

The Meeting resolved to amend the Company's object and to consequently amend article 3 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 3.** The corporate object of the Company is:

1) the management of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS) authorised according to EU Directive 2009/65/EC and the additional management of other Luxembourg and foreign undertakings for collective investment (UCIs), in accordance with Article 101(2) and Annex II of the Luxembourg Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law"); and

2) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of EU Directive 2011/61/EU of management functions, administration functions, marketing functions, in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law").

The Company may provide the above mentioned management, administration and marketing services also to the subsidiaries of UCITS, UCIs and AIFs to which it provides services, including domiciliation and administration support services.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies (including in regulated entities), or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind or hold interests in partnerships remaining always within the limits of the 2010 Law and the 2013 Law.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to UCITS, UCIs and AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law and remaining, however, within the limitations of chapter 15 of the 2010 Law and of chapter 2 of the 2013 Law."

The Meeting states that no bond has been issued by the Company and consequently no agreement of the bond holders is required in relation with the expected change.

Third resolution:

The Meeting resolved to amend article 23 of the Articles so as to read as follows:

« **Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the amended law of 10 August 1915 relating to commercial companies, the 2010 Law and the 2013 Law."

Fourth resolution:

The Meeting increases the share capital of an amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) to bring it from its current amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) represented by twenty thousand (20,000) registered shares of a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, to four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) by the creation and issue of twenty thousand (20,000) registered shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (the "New Shares"), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription of the New Shares:

All the twenty thousand (20,000) new registered shares have been subscribed as follows by the current shareholders of the Company, represented as follows:

1. «Farad International S.A.», a société anonyme having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 80587, here represented by Mr Marco CALDANA, Director (administrateur-délégué) of «Farad International S.A.», subscribes to 12,526 (twelve thousand five hundred and twenty-six) shares to be fully paid up by contribution in cash amounting to EUR 125,260.- (one hundred twenty-five thousand two hundred and sixty Euro);

2. «TRES», a société anonyme having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 69713, here represented by Mr Marco CALDANA, Director (administrateur-délégué) of «TRES», subscribes to 6,674 (six thousand six hundred seventy-four) shares to be fully paid up by contribution in cash amounting to EUR 66,740.- (sixty-six thousand seven hundred and forty Euro);

3. Mr. Marco CLAUS, director, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, here represented by Mr Marco CIPOLLA, Director, residing professionally L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, by virtue of a proxy as mentioned above, subscribes to 400 (four hundred) shares to be fully paid up by contribution in cash amounting to EUR 4,000.- (four thousand Euro); and

4. Mr. Marco CIPOLLA, director, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, subscribes to 400 (four hundred) shares to be fully paid up by contribution in cash amounting to EUR 4,000.- (four thousand Euro).

Payment of the New Shares:

The New Shares have been fully paid-up by the aforesaid subscribers by contribution in cash at the rate of one hundred percent (100%), so that the amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) is at the free disposal of the Company, proof given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The Meeting accepts such subscriptions and payments.

Fifth resolution:

Upon hearing the report of the board of directors pursuant to article 32-3 (5) of the law on commercial companies as amended, the Meeting decides to establish a new authorized capital set at three million euro (EUR 3,000,000.-).

The Meeting decides to authorize the board of directors to render effective such increase of capital, within the limits of the authorized capital, and under terms as provided by law on commercial companies, by creation and issue of new registered shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by successive portions or by continuous issues of new shares, with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by Profit Participating Convertible Bonds or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital. The Meeting authorizes moreover the board of directors to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Sixth resolution:

Following the aforesaid resolutions, the Meeting amends the Article 5 of the Company, as follows:

“ **Art. 5.** The issued corporate capital of the Company is set at four hundred thousand euro (EUR 400,000.-), divided into forty thousand (40,000) registered shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its present amount to three million euro (EUR 3,000,000.-) by the creation and the issue of new registered shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by Profit Participating Convertible Bonds or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares. If the consideration payable to the Company for newly issued shares exceeds the par value of such newly issued shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the shares in the books of the Company;

Such authorization is valid for a period of five (5) years starting from the date of the present deed 23 September 2014 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes."

Seventh resolution:

The Meeting gives powers to the Board of Directors to amend the register of shareholders following the above named increase in the share capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Costs

The total costs, expenses and charges in whatever form that the Company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at EUR 2.000,-.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the Meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the member of the bureau signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «Selectra Management Company» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2388 du 27 septembre 2013,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 179.345 (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marco CIPOLLA, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Diana HOFFMANN, Employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Géraldine NUCERA, Employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination de la Société et modification conséquente de l'Article 1^{er} des Statuts de manière à le lire comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe entre les propriétaires des actions émises, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «SELECTRA Management Company S.A.» (la «Société») en abrégé «SELECTRA ManCo».

2. Changement de l'objet de la Société et modification conséquente de l'Article 3 des Statuts de manière à le lire comme suit:

« **Art. 3.** L'objet principal de la Société est:

1) La gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois et étrangers («OPCVM») autorisés conformément à la directive européenne 2009/65/EC et des activités supplémentaires de gestion d'autres organismes de placement collectif («OPC»), conformément à l'article 101(2) et l'Annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif («la Loi de 2010»); et

2) L'exercice, pour les fonds d'investissement alternatifs luxembourgeois et étrangers («FIA») au sens de la directive européenne 2011/61/UE des fonctions de gestion, d'administration, de distribution, en vertu de l'Article 5(2) et de l'Annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013").

La Société pourra, en outre, fournir les services de gestion, d'administration et de distribution mentionnés ci-dessus aux filiales des OPCVM, OPC ou FIAs auxquels elle preste des services y compris des services de domiciliation, d'administration et de support.

La Société pourra détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères (y compris dans des entités réglementées), ou dans toute autre entité, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen de même que transférer par la vente, l'échange ou autrement des actions, obligations, certificats de créance, notes, et autres valeurs mobilières de toute espèce ou détenir des participations dans des sociétés en restant toujours dans les limites de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.

La Société pourra exercer les activités autorisées en dehors du Luxembourg à travers la libre prestation de services et/ou à travers l'établissement de succursales.

Plus généralement, la Société pourra exercer toutes activités liées aux services qu'elle fournit aux OPCVM, OPC et FIAs dans le sens le plus large permis par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toutes autres lois et règlements.

La Société pourra effectuer toutes activités liées directement ou indirectement à, et/ou jugées utiles et/ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet, tout en restant endéans les limites établies et permises au sens le plus large par les dispositions de la Loi de 2010 et la Loi de 2013 et en restant toutefois dans les limites du chapitre 15 de la Loi de 2010 et dans les limites du chapitre 2 de la Loi de 2013.»

3. Modification de l'article 23 des Statuts de manière à le lire comme suit:

« **Art. 23.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément aux dispositions de la Loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, à la Loi de 2010 et à la Loi de 2013.»

4. Augmentation de capital social d'un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions nominatives d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à quatre cent mille euros (400.000,- EUR) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) action nominatives d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune (les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes; souscription et libération.

5. Introduction d'un capital autorisé.

6. Modification de l'article 5 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital social et à l'introduction du capital autorisé.

7. Modification du registre des actionnaires.

8. Divers.

II. Le nom des actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées «ne varietur» par les membres du bureau sont annexées au présent acte et enregistrées avec celui-ci.

III. Il résulte de la liste de présence que l'ensemble des vingt mille (20.000) actions émises, représentant 100% du capital de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée.

IV. Les actionnaires représentés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation afin que l'Assemblée puisse valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société et en conséquence de modifier l'Article 1^{er} des Statuts de manière à le lire comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe entre les propriétaires des actions émises, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «SELECTRA Management Company S.A.» (la «Société») en abrégé «SELECTRA ManCo».»

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de modifier l'objet de la Société et en conséquence de modifier l'Article 3 des Statuts de manière à le lire comme suit:

« **Art. 3.** L'objet principal de la Société est:

1) La gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois et étrangers («OPCVM») autorisés conformément à la directive européenne 2009/65/EC et des activités supplémentaires de gestion d'autres organismes de placement collectif («OPC»), conformément à l'article 101(2) et l'Annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif («la Loi de 2010»); et

2) L'exercice, pour les fonds d'investissement alternatifs luxembourgeois et étrangers («FIA») au sens de la directive européenne 2011/61/UE des fonctions de gestion, d'administration, de distribution, en vertu de l'Article 5(2) et de l'Annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013").

La Société pourra, en outre, fournir les services de gestion, d'administration et de distribution mentionnés ci-dessus aux filiales des OPCVM, OPC ou FIAs auxquels elle preste des services y compris des services de domiciliation, d'administration et de support.

La Société pourra détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères (y compris dans des entités réglementées), ou dans toute autre entité, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen de même que transférer par la vente, l'échange ou autrement des actions, obligations, certificats de créance, notes, et autres valeurs mobilières de toute espèce ou détenir des participations dans des sociétés en restant toujours dans les limites de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.

La Société pourra exercer les activités autorisées en dehors du Luxembourg à travers la libre prestation de services et/ou à travers l'établissement de succursales.

Plus généralement, la Société pourra exercer toutes activités liées aux services qu'elle fournit aux OPCVM, OPC et FIAs dans le sens le plus large permis par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toutes autres lois et règlements.

La Société pourra effectuer toutes activités liées directement ou indirectement à, et/ou jugées utiles et/ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet, tout en restant endéans les limites établies et permises au sens le plus large par les dispositions de la Loi de 2010 et la Loi de 2013 et en restant toutefois dans les limites du chapitre 15 de la Loi de 2010 et dans les limites du chapitre 2 de la Loi de 2013.»

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors, aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec le changement envisagé.

Troisième résolution:

L'Assemblée décide de modifier l'Article 23 des statuts de manière à le lire comme suit:

« **Art. 23.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément aux dispositions de la Loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, à la Loi de 2010 et à la Loi de 2013.»

Quatrième résolution:

L'Assemblée augmente le capital social d'un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions nominatives d'une valeur nominal de dix euros (10,- EUR) chacune, à quatre cent mille euros (400.000,- EUR) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nominatives d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune (les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription des Nouvelles Actions:

Les vingt mille (20.000) actions nominatives nouvelles émises ont toutes été souscrites par les actionnaires actuels de la Société, comme suit:

1. «Farad International S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80587, ici représentée par Monsieur Marco CALDANA, administrateur-délégué de «Farad International S.A.», souscrit aux 12.526 (douze mille cinq cent vingt-six) actions nouvelles à libérer moyennant un apport en numéraire de EUR 125.260,- (cent vingt-cinq mille deux cent soixante euros);

2. «TRES», une société anonyme ayant son siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69713, ici représentée par Monsieur Marco CALDANA, administrateur-délégué de «TRES», souscrit aux 6.674 (six mille six cent soixante-quatorze) actions nouvelles à libérer moyennant un apport en numéraire de EUR 66.740,- (soixante-six mille sept cent quarante euros);

3. Monsieur Marco CLAUD, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représenté Monsieur Marco CIPOLLA, Administrateur, résidant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, souscrit aux 400 (quatre cents) actions nouvelles par à libérer moyennant un apport en numéraire de EUR 4.000,- (quatre mille euros); et

4. Monsieur Marco CIPOLLA, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, souscrit aux 400 (quatre cents) actions nouvelles par à libérer moyennant un apport en numéraire de EUR 4.000,- (quatre mille euros).

Libération des Nouvelles Actions:

Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par les prédits souscripteurs moyennant apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%), de sorte que le montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il le constate.

L'Assemblée approuve lesdites souscriptions et libérations.

Cinquième résolution:

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-).

L'Assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à réaliser cette augmentation de capital dans les limites du nouveau capital autorisé et dans les limites prévues par la loi concernant les sociétés commerciales, par la création et l'émission d'actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, en une seule fois ou par tranches successives, avec ou sans prime d'émission, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances, par émission d'obligations convertibles en actions ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital.

De plus, l'Assemblée autorise le conseil d'administration fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Sixième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée modifie l'article 5 de statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (400.000,-EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions nominatives d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société. Ce registre doit indiquer le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile connu, le nombre d'actions détenues par lui, les sommes versées dans chacune de ces actions, le transfert des actions et les dates de ces mêmes transferts.

La cession d'une action doit être effectuée par une déclaration de transfert écrite et retranscrite dans le registre des actionnaires. Cette déclaration de transfert doit être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de mandater à cet effet. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert exigés par la Société.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, avec ou sans prime d'émission, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances, par émission d'obligations convertibles en actions ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles. Si l'apport devant être fait à la Société pour les actions nouvellement émises excède la valeur nominale de ces nouvelles actions, ce surplus devra être traité dans les livres de la Société comme une prime d'émission relative à ces actions.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date du présent acte 23 septembre 2014 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Septième résolution:

L'Assemblée donne pouvoirs au conseil d'administration pour modifier le registre des actionnaires suite à la prédite augmentation de capital social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à EUR 2.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que par les présentes, à la requête des comparants, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes comparants, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. CIPOLLA, D. HOFFMANN, G. NUCERA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 septembre 2014. Relation: RED/2014/2102. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014149669/404.

(140170206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Northern Trust Luxembourg Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 99.167.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of July.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, professionally residing in the Grand Duchy of Luxembourg;

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY (the "Company"), a public limited company (société anonyme), having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade Register of Luxembourg under number B 99.167, incorporated pursuant to a deed drawn up by Me Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg on 2 February 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 364 of 2 April 2004,

and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Me Emile Schlessler, notary professionally residing in Luxembourg, on 29 March 2005, published in the Mémorial number 799 of 11 August 2005.

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company (the "Meeting") was opened at 2.45 p.m. (Luxembourg time) with Mélanie Martin, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary to the Meeting Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Gaëlle Schneider, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. that the shareholders of the Company (the "Shareholders"), represented by virtue of proxies and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies signed by the Shareholders, will remain annexed to the present minutes to be filed with the registration authorities;

II. that it appears from such attendance list that the entire share capital of the Company is represented at the Meeting;

III. that the Shareholders, which are represented by virtue of proxies, state that they have been informed of the agenda of the Meeting (the "Agenda") and consider that they have been validly convened to the Meeting. The Shareholders therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the following Agenda;

Agenda

I. Renewal of the authorization period of the authorised capital for a period of five (5) years as from the date of publication in the Mémorial of the minutes of this Meeting.

II. Amendment of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to reflect the following updates:

a) amendment of article three, so as to update the Company's purpose in light of the entry into force of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as well as the Luxembourg law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "AIFM Law"). Article three shall now read as follows:

"The purpose of the Company is to provide management services to (i) Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment in transferable securities authorised according to the Directive 2009/65/EC, as amended from time to time ("UCITS"), (ii) alternative investment funds within the meaning of the Directive 2011/61/EU, as amended from time to time ("AIF") and (iii) to other Luxembourg and foreign undertaking for collective investments ("UCI") not covered by these Directives on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "UCI Law") and the law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers, as amended from time to time (the "AIFM Law").

The activity of management of unit trusts and investment companies namely includes the following functions, listed in Annex II of the UCI Law, and in Annex I of the AIFM Law:

- Investment management, including portfolio management and risk management. In this connection, the Company may, for the account of the UCITS, UCI and AIF it manages, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by UCITS, UCI and AIF under management. This enumeration is not exhaustive;

- Administration of UCITS, UCI and AIF. This function includes all activities listed under "Administration" in Annex II UCI Law and Annex I of the AIFM Law, i.e. namely (i) legal and fund management accounting services, (ii) customer inquiries, (iii) valuation and pricing (including tax returns), (iv) regulatory compliance monitoring, (v) maintenance of unitholders and/or shareholders register, (vi) distribution of income, (vii) units and/or shares issues and redemptions, (viii) contract settlements (including certificate dispatch), and (ix) record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive;

- Marketing of the units/shares of the UCITS, UCI and AIF in Luxembourg and abroad;

- Activities related to the assets of AIF, namely services necessary to meet fiduciary duties of the Company, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIF and other assets in which it has invested;

- The Company may also provide administration services to pension funds.

The Company may perform part or all of these activities for Luxembourg and foreign UCITS, UCI and AIF (the management of AIF covers at least portfolio and/or risk management) or for other management companies or alternative investment fund managers as delegate.

The Company may finally perform any additional activity that it deems useful to its corporate object within the limits set out by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Company Law"), by chapter 15 of the UCI Law and by the AIFM Law.

The Company may provide services in Luxembourg and abroad. It may, also for that purpose, establish branches."

b) amendment of article four so as to precise that the registered office of the Company may be transferred anywhere in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders;

c) amendment of the fifth paragraph of article five relating to the authorised capital, so that it shall now be read as follows:

"The board of directors may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders held on 15th October 2004 in the Mémorial C or, as the case may be, after the date of publication of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without premium, as the board of directors shall determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. This authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital."

d) amendment of article eight so as to specify the conditions of voting at any meeting of the shareholders of the Company;

e) amendment of article nine so as to precise that shareholders shall meet upon call by the board of directors or upon the request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the outstanding share capital of the Company;

f) amendment of article ten paragraph three, so as to correct the previous statement by the indication that the directors shall be elected at the majority of the votes of the shareholders validly cast;

g) amendment of article eleven paragraph eight, so as to precise that the board of directors can deliberate or act validly only if the majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors;

h) amendment of article thirteen, article fourteen, and article twenty-one so as to update the respective provisions with mentions linked with the AIFM Law;

i) replacement in chapter V of the title by the term “auditors”;

j) amendment of article sixteen, so that it shall now read as follows:

“One or more approved statutory auditors qualifying as “réviseur(s) d’entreprises agréé(s)” shall supervise the operations of the Company as well as its annual accounts.

The external approved statutory auditor(s) shall be appointed by the shareholders at the general meeting of shareholders for a period of time ending at the next general meeting of shareholders. The external approved statutory auditor(s) shall remain in office until its or their successor(s) have been appointed.

The approved statutory auditor(s) shall perform all duties as prescribed in the UCI Law.”;

k) amendment of article eighteen, so as to precise that interim dividends may be paid in compliance with the provisions set forth by the laws of Luxembourg;

l) amendment of article twenty, so as to provide that the Articles may be amended by a resolution of an extraordinary meeting of shareholders, and to precise that the laws applicable shall be the ones of Luxembourg;

m) minor amendments related to numbers in the first paragraph of article nine, article ten and article eleven.

Then the Meeting, after due consideration, took the following resolutions:

First resolution

The Meeting, after having noted that the authorized capital has expired, RESOLVES to refix the authorized capital at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to be divided into eight million (8,000,000) shares in registered form with a par value of on Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share and to authorise the board of directors to increase the capital within the limits of the authorized capital during a period of the authorised capital for a period of five (5) years as from the date of publication in the Memorial of the minutes of this Meeting.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to amend the Articles in order to reflect the following updates:

a) amendment of article three, so as to update the Company’s purpose in light of the entry into force of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as well as the Luxembourg law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the “AIFM Law”). Article three shall now be read as follows:

“The purpose of the Company is to provide management services to (i) Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment in transferable securities authorised according to the Directive 2009/65/EC, as amended from time to time (“UCITS”), (ii) alternative investment funds within the meaning of the Directive 2011/61/EU, as amended from time to time (“AIF”) and (iii) to other Luxembourg and foreign undertaking for collective investments (“UCI”) not covered by these Directives on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the “UCI Law”) and the law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers, as amended from time to time (the “AIFM Law”).

The activity of management of unit trusts and investment companies namely includes the following functions, listed in Annex II of the UCI Law, and in Annex I of the AIFM Law:

- Investment management, including portfolio management and risk management. In this connection, the Company may, for the account of the UCITS, UCI and AIF it manages, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by UCITS, UCI and AIF under management. This enumeration is not exhaustive;

- Administration of UCITS, UCI and AIF. This function includes all activities listed under “Administration” in Annex II UCI Law and Annex I of the AIFM Law, i.e. namely (i) legal and fund management accounting services, (ii) customer inquiries, (iii) valuation and pricing (including tax returns), (iv) regulatory compliance monitoring, (v) maintenance of unitholders and/or shareholders register, (vi) distribution of income, (vii) units and/or shares issues and redemptions, (viii) contract settlements (including certificate dispatch), and (ix) record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive;

- Marketing of the units/shares of the UCITS, UCI and AIF in Luxembourg and abroad;

- Activities related to the assets of AIF, namely services necessary to meet fiduciary duties of the Company, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIF and other assets in which it has invested;

- The Company may also provide administration services to pension funds.

The Company may perform part or all of these activities for Luxembourg and foreign UCITS, UCI and AIF (the management of AIF covers at least portfolio and/or risk management) or for other management companies or alternative investment fund managers as delegate.

The Company may finally perform any additional activity that it deems useful to its corporate object within the limits set out by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Company Law”), by chapter 15 of the UCI Law and by the AIFM Law.

The Company may provide services in Luxembourg and abroad. It may, also for that purpose, establish branches.”

b) amendment of article four so as to precise that the registered office of the Company may be transferred anywhere in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders. The first paragraph of article four shall therefore now be read as follows:

“The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be moved by decision of the board of directors to any place within the limits of Luxembourg-City. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.”;

As a consequence of the above, the Meeting decides to move the registered office of the Company to 6, rue Lou Hemmer, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

c) amendment of the fifth paragraph of article five relating to the authorised capital, so that it shall now be read as follows:

“The board of directors may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders held on 16 July 2014 in the Mémorial C or, as the case may be, after the date of publication of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without premium, as the board of directors shall determine. This authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.”

d) amendment of article eight so as to specify the conditions of voting at any meeting of the shareholders of the Company. The second and third paragraphs of article eight shall now be read as follows:

“Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission, or by sending ballot voting forms by post or facsimile to be received prior to the relevant meeting of shareholders to the Company’s registered office or to the address specified in the convening notice to the relevant meeting of shareholders. A shareholder may also act at any meeting of shareholders by videoconference, conference telephone call or any other similar means of communication permitting the identification of such shareholder and whereby all persons participating in the meeting can hear each other and participate effectively at such meeting of shareholders. The minutes of the meeting must be retransmitted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Except as otherwise required by law or by these articles of incorporation, resolutions at a meeting of shareholders will be passed by a simple majority of the votes validly cast.”;

e) amendment of article nine so as to precise that shareholders shall meet upon call by the board of directors or upon the request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the outstanding share capital of the Company. The first paragraph of article nine shall now be read as follows:

“Shareholders will meet upon call by the board of directors, or upon the request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the outstanding share capital of the Company, pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder’s address in the register of shareholders.”;

f) amendment of article ten paragraph three, so as to correct the previous statement by the indication that the directors shall be elected at the majority of the votes of the shareholders validly cast. The third paragraph of article ten shall now be read as follows:

“The directors are elected at the majority of the votes of the shareholders validly cast.”;

g) amendment of article eleven paragraph eight, so as to precise that the board of directors can deliberate or act validly only if the majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Paragraph eight of article eleven shall now be read as follows:

“The board of directors can deliberate or act validly only if the majority of the directors is present or represented at such meeting.”;

h) amendment of article thirteen, article fourteen, and article twenty-one so as to update the respective provisions with mentions linked with the AIFM Law.

Paragraph four of article thirteen shall therefore now be read as follows:

“In accordance with the UCI Law and the AIFM Law, the conduct of the Company’s business will have to be entrusted to two persons which will neither have to be directors, shareholders or employees of the Company. The two persons

will have to be of sufficiently good repute and have to be sufficiently experienced in relation to the UCITS, UCI and AIF managed by the Company.”

Paragraph four of article fourteen shall therefore now be read as follows:

“The Company shall try to avoid any conflict of interest and when they cannot be avoided ensure that the UCITS, UCI and AIF managed by it are fairly treated.”

Article twenty-one should therefore now be read as follows:

“All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Company Law, the UCI Law and in particular in accordance with the provisions of chapter 15 of the UCI Law, and the AIFM Law”;

i) replacement of the title in chapter V by the term “auditors” and so that it shall now be read as follows:

“CHAPTER V. AUDITORS”;

j) amendment of article sixteen, so that it shall now be read as follows:

“One or more approved statutory auditors qualifying as “réviseur(s) d’entreprises agréé(s)” shall supervise the operations of the Company as well as its annual accounts.

The approved statutory auditor(s) shall be appointed by the shareholders at the general meeting of shareholders for a period of time ending at the next general meeting of shareholders. The approved statutory auditor(s) shall remain in office until its or their successor(s) have been appointed.

The approved statutory auditor(s) shall perform all duties as prescribed in the UCI Law.”;

k) amendment of article eighteen, so as to precise that interim dividends may be paid in compliance with the provisions set forth by the laws of Luxembourg.

The last paragraph of article eighteen shall now be read as follows:

“Interim dividends may be paid in compliance with the provisions set forth by the laws of Luxembourg.”;

l) amendment of article twenty, so as to provide that the Articles may be amended by a resolution of an extraordinary meeting of shareholders, and to precise that the laws applicable shall be the ones of Luxembourg. Article twenty shall now be read as follows:

“These articles of incorporation may be amended from time to time by a resolution of an extraordinary meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg”;

m) minor amendments related to numbers in the first paragraph of article nine, in article ten and in article eleven.

The first paragraph of article ten shall now be read as follows:

“The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders of the Company.”

The second paragraph of article ten shall now be read as follows:

“The directors are elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. The directors are elected for a term not exceeding six (6) years and shall remain in office until their successors have been elected. The directors in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.”

The last paragraph of article ten shall now be read as follows:

“The board of directors will operate in accordance with internal rules and regulations as determined in its first meeting and amended and supplemented from time to time by a decision of the board of directors taken in each case at a majority of seventy-five percent (75%) of all directors in office.”

The second paragraph of article eleven shall now be read as follows:

“The board of directors shall meet upon call by the chairman or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.”

The first sentence of paragraph five of article eleven shall now be read as follows:

“Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the reasons of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.”

The above resolutions have been taken by unanimous vote.

There being no further items on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been given for reading to the named persons, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le seize juillet.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social sis 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 99.167 et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro C 364 du 2 avril 2004;

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 29 mars 2005, publié au Mémorial numéro 799 du 11 août 2005.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'«Assemblée») s'est ouverte à 14.45h (heure de Luxembourg) avec pour président Mélanie Martin, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire de l'Assemblée Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Gaëlle Schneider, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires de la Société (les «Actionnaires»), représentés par procurations et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le scrutateur et le notaire. Cette liste, ainsi que les procurations signées «ne varietur», resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte;

II. il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée;

III. que les Actionnaires, représentés par procurations, déclarent avoir été valablement informés de l'ordre du jour de l'Assemblée (l'«Ordre du Jour») et se considèrent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée. Les Actionnaires peuvent dès lors délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'Ordre du Jour suivant;

Ordre du jour

I. Renouvellement de la période d'autorisation pour le capital autorisé pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de la présente Assemblée au Mémorial.

II. Modification des statuts de la Société (les «Statuts») afin d'y refléter les mises à jour suivantes:

a) modification de l'article trois, de sorte à mettre à jour l'objet social de la Société à la lumière de l'entrée en force de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, ainsi que de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds alternatifs (la «Loi AIFM»). L'article trois devra dès lors être lu comme suit:

«La Société a pour objet d'offrir des services de gestion aux (i) organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, telle que modifiée («OPCVM»), (ii) fonds d'investissement alternatifs au sens de la Directive 2011/61/UE, telle que modifiée («FIA») et (iii) aux autres organismes de placement collectif luxembourgeois et étrangers («OPC») qui ne relèvent pas de ces directives, pour le compte de leurs porteurs de parts et actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi OPC») et la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle que modifiée (la «Loi AIFM»).

L'activité de gestion de fonds communs de placement et de sociétés d'investissement comprend notamment les fonctions suivantes, listées en Annexe II de la Loi OPC, et en Annexe I de la Loi AIFM:

- Gestion d'investissement, y compris la gestion de portefeuille et du risque. A cet égard, la Société peut, pour le compte des OPCVM, OPC et FIA qu'elle gère (i) fournir des conseils en investissement et prendre des décisions d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer toutes sortes de valeurs mobilières et/ou autres types d'avoirs acceptables, (iv) exercer tous les droits de votes attachés aux titres détenus par des OPCVM, OPC et FIA dont elle assure la gestion. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Administration d'OPCVM, OPC et FIA. Cette fonction comprend toutes les activités reprises sous le titre «Administration» de l'Annexe II de la Loi OPC et Annexe I de la Loi AIFM, c'est-à-dire notamment (i) services juridiques et de gestion comptable du fonds, (ii) demandes de renseignements des clients, (iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts (y compris les aspects fiscaux), (iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires, (v) tenue du registre des porteurs de parts/d'actions, (vi) répartition des revenus, (vii) émissions et rachats de parts/d'actions, (viii) règlement des contrats (y compris envoi des certificats), et (ix) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- La commercialisation des parts/actions des OPCVM, OPC et FIA au Luxembourg et à l'étranger.

- Les activités liées aux actifs d'un FIA, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires de la Société, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil

aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion du FIA et des sociétés et autres actifs dans lesquels il a investi.

- La Société peut fournir des services administratifs à des fonds de pension.

La Société peut accomplir tout ou partie de ces activités pour des OPCVM, OPC et FIA luxembourgeois et étrangers (la gestion de FIA couvre au moins la gestion de portefeuille et/ou du risque) ou pour d'autres sociétés de gestion ou gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs en tant que délégué.

La Société peut accomplir toute autre activité additionnelle qu'elle estime nécessaire pour l'accomplissement de son objet social dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi des Sociétés»), par le Chapitre 15 de la Loi OPC et par la Loi AIFM.

La Société peut offrir ses services au Luxembourg et à l'étranger. Elle peut aussi, à cet effet, établir des succursales.»

b) modification de l'article quatre afin de prévoir que le siège social de la Société pourra être transférée dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

c) modification du cinquième paragraphe de l'article cinq de sorte à ce qu'il soit désormais lu comme suit:

«Le conseil d'administration peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 15 octobre 2004 dans le Mémorial C, ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément à cet article. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme d'actions avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux actions à émettre. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.»

d) modification de l'article huit afin de préciser les conditions de vote aux assemblées générales des actionnaires de la Société;

e) modification de l'article neuf afin de préciser que les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou à la demande des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social en circulation de la Société;

f) modification de l'article dix paragraphe trois, afin de corriger la précédente disposition par l'indication que les administrateurs doivent être nommés à la majorité des votes des actionnaires valablement exprimés;

g) modification de l'article onze paragraphe huit, afin de préciser que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration;

h) modification des articles treize, quatorze et vingt-et-un afin de mettre à jour les dispositions en lien avec la Loi AIFM;

i) suppression des termes «qualifié indépendant» dans le titre du chapitre V;

j) modification de l'article seize, de sorte à ce qu'il soit désormais lu comme suit:

Un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) surveilleront les opérations de la Société ainsi que ses comptes annuels.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle. Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) exerceront leur devoirs tel que prescrit par la Loi OPC.

k) modification de l'article dix-huit, afin de préciser que des acomptes sur dividendes pourront être payés en conformité avec les conditions prescrites par les lois du Luxembourg;

l) modification de l'article vingt afin d'indiquer que les Statuts pourront être modifiés par une résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, et de préciser que les lois applicables seront celle du Luxembourg;

m) modifications mineures liées à des nombres aux articles neuf, dix et onze.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont prises par l'Assemblée:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir constaté que le capital autorisé est périmé, DECIDE de refixer le capital autorisé à dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-), divisé en huit millions (8.000.000) d'actions nominatives ayant une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et d'autoriser le conseil d'administration d'augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de la présente Assemblée au Mémorial.

Seconde résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier les Statuts de sorte à y refléter les mises à jour suivantes:

a) modification de l'article trois, de sorte à mettre à jour l'objet social de la Société à la lumière de l'entrée en force de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, ainsi que de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds alternatifs (la «Loi AIFM»). L'article trois devra dès lors être lu comme suit:

«La Société a pour objet d'offrir des services de gestion aux (i) organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, telle que modifiée («OPCVM»), (ii) fonds d'investissement alternatifs au sens de la Directive 2011/61/UE, telle que modifiée («FIA») et (iii) aux autres organismes de placement collectif luxembourgeois et étrangers («OPC») qui ne relèvent pas de ces directives, pour le compte de leurs porteurs de parts et actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi OPC») et la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle que modifiée (la «Loi AIFM»).

L'activité de gestion de fonds communs de placement et de sociétés d'investissement comprend notamment les fonctions suivantes, listées en Annexe II de la Loi OPC, et en Annexe I de la Loi AIFM:

- Gestion d'investissement, y compris la gestion de portefeuille et du risque. A cet égard, la Société peut, pour le compte des OPCVM, OPC et FIA qu'elle gère (i) fournir des conseils en investissement et prendre des décisions d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer toutes sortes de valeurs mobilières et/ou autres types d'avoirs acceptables, (iv) exercer tous les droits de votes attachés aux titres détenus par des OPCVM, OPC et FIA dont elle assure la gestion. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Administration d'OPCVM, OPC et FIA. Cette fonction comprend toutes les activités reprises sous le titre «Administration» de l'Annexe II de la Loi OPC et Annexe I de la Loi AIFM, c'est-à-dire notamment (i) services juridiques et de gestion comptable du fonds, (ii) demandes de renseignements des clients, (iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts (y compris les aspects fiscaux), (iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires, (v) tenue du registre des porteurs de parts/d'actions, (vi) répartition des revenus, (vii) émissions et rachats de parts/d'actions, (viii) règlement des contrats (y compris envoi des certificats), et (ix) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- La commercialisation des parts/actions des OPCVM, OPC et FIA au Luxembourg et à l'étranger.

- Les activités liées aux actifs d'un FIA, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires de la Société, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion du FIA et des sociétés et autres actifs dans lesquels il a investi.

- La Société peut fournir des services administratifs à des fonds de pension.

La Société peut accomplir tout ou partie de ces activités pour des OPCVM, OPC et FIA luxembourgeois et étrangers (la gestion de FIA couvre au moins la gestion de portefeuille et/ou du risque) ou pour d'autres sociétés de gestion ou gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs en tant que délégué.

La Société peut accomplir toute autre activité additionnelle qu'elle estime nécessaire pour l'accomplissement de son objet social dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi des Sociétés»), par le Chapitre 15 de la Loi OPC et par la Loi AIFM.

La Société peut offrir ses services au Luxembourg et à l'étranger. Elle peut aussi, à cet effet, établir des succursales.»

b) modification de l'article quatre afin de prévoir que le siège social de la Société pourra être transférée dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des Statuts. Le premier paragraphe de l'article quatre devra dès lors être lu comme suit:

«Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à une autre adresse à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit ailleurs, par décision du conseil d'administration.»;

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de déplacer le siège social de la Société au 6, rue Lou Hemmer, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

c) modification du cinquième paragraphe de l'article cinq de sorte à ce qu'il soit désormais lu comme suit:

«Le conseil d'administration peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 16 juillet 2014 dans le Mémorial C, ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément à cet article. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme d'actions avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le conseil d'administration. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises

pour la modification des statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.»

d) modification de l'article huit afin de préciser les conditions de vote aux assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les deuxième et troisième paragraphes de l'article huit devront dès lors être lus comme suit:

«Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégraphe, télégramme, télex ou fac-similé ou en envoyant le formulaire de vote par correspondance par courrier ou fac-similé devant être reçu avant l'assemblée des actionnaires concernée au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans la convocation à l'assemblée des actionnaires concernée. Un actionnaire peut aussi agir à toute assemblée des actionnaires par vidéoconférence, conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant l'identification d'un tel actionnaire. Les moyens de communication suscités doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de participer pleinement et activement à l'assemblée. Les procès-verbaux de ces assemblées doivent être retransmis de manière continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les statuts, les décisions prises par l'assemblée des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés.»;

e) modification de l'article neuf afin de préciser que les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou à la demande des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social en circulation de la Société.

Le premier paragraphe de l'article neuf devra dès lors être lu comme suit:

«Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration, ou à la demande des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social en circulation de la Société, suite à une convocation contenant l'ordre du jour et envoyée par courrier recommandé à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée à l'adresse qui figure dans le registre des actionnaires.»;

f) modification de l'article dix paragraphe trois, afin de corriger la précédente disposition par l'indication que les administrateurs doivent être nommés à la majorité des votes des actionnaires valablement exprimés. Le paragraphe trois de l'article dix devra dès lors être lu comme suit:

«Les administrateurs sont nommés à la majorité des votes des actionnaires valablement exprimés.»;

g) modification de l'article onze paragraphe huit, afin de préciser que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Le huitième paragraphe de l'article onze devra dès lors être lu comme suit:

«Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à une telle réunion.» ;

h) modification des articles treize, quatorze et vingt-et-un afin de mettre à jour les dispositions en lien avec la Loi AIFM.

Le quatrième paragraphe de l'article treize devra dès lors être lu comme suit :

«Conformément à la Loi OPC et la Loi AIFM, la conduite des affaires de la Société sera confiée à deux personnes qui ne doivent pas être administrateurs, ni actionnaires, ni employés de la Société. Les deux personnes devront jouir d'une suffisamment bonne réputation et d'une expérience suffisante en relation avec les OPCVM, OPC et FIA gérés par la Société »

Le quatrième paragraphe de l'article quatorze devra dès lors être lu comme suit:

«La Société essaiera d'éviter tout conflit d'intérêt et quand ils ne peuvent être évités fera en sorte que les OPCVM, OPC et FIA qu'elle gère soient traités de manière équitable.»

L'article vingt-et-un devra dès lors être lu comme suit :

«Toutes les matières non expressément réglées par les présents statuts seront réglées en accord avec la Loi sur les Sociétés, la Loi OPC, en particulier en accord avec les dispositions du Chapitre 15 de la Loi OPC, et la Loi AIFM.»;

i) suppression des termes «qualifié indépendant» dans le titre du chapitre V de sorte à ce que le titre soit désormais lu de la manière suivante:

«CHAPITRE V. RÉVISEUR D'ENTREPRISE»;

j) modification de l'article seize, de sorte à ce qu'il soit désormais lu comme suit:

Un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) surveilleront les opérations de la Société ainsi que ses comptes annuels.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle. Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) exerceront leur devoirs tel que prescrit par la Loi OPC.

k) modification de l'article dix-huit, afin de préciser que des acomptes sur dividendes pourront être payés en conformité avec les conditions prescrites par les lois du Luxembourg.

Le dernier paragraphe de l'article dix-huit devra dès lors être lu comme suit:

«Des acomptes sur dividendes peuvent être payés en conformité avec les conditions prescrites par les lois du Luxembourg.»;

l) modification de l'article vingt afin d'indiquer que les Statuts pourront être modifiés par une résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, et de préciser que les lois applicables seront celle du Luxembourg. L'article vingt devra dès lors être lu comme suit:

«Les statuts peuvent être modifiés de temps à autres par une résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires selon les conditions de présence et de vote requises par les lois du Luxembourg.»;

m) modifications mineures au premier paragraphe de l'article neuf, à l'article dix et à l'article onze.

Le premier paragraphe de l'article dix devra dès lors être lu comme suit:

«La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.»

Le deuxième paragraphe de l'article dix devra dès lors être lu comme suit:

«Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs en fonctions peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires avec ou sans raison.»

Le dernier paragraphe de l'article dix devra dès lors être lu comme suit:

«Le conseil d'administration agira en accord avec le règlement intérieur déterminé lors de sa première réunion et modifié et complété par la suite par toute décision du conseil d'administration prise chaque fois à la majorité de soixante-quinze pourcent (75%) des administrateurs en fonction.»

Le deuxième paragraphe de l'article onze devra dès lors être lu comme suit:

«Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs, à l'endroit indiqué dans la convocation.»

La première phrase du cinquième paragraphe de l'article onze devra dès lors être lu comme suit:

«Une convocation écrite à une réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, excepté en cas d'urgence, où la nature et les raisons des circonstances seront indiquées dans la convocation.»

Les résolutions précitées ont été prises de manière unanime par l'Assemblée.

Plus aucune décision n'étant à l'Ordre du Jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MARTIN, G.SCHNEIDER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35421. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149013/536.

(140169337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Ositech SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 28.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014151118/9.

(140172438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Silk Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 150.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 190.439.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of the month of September.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TDR Nominees Limited, a company organized under the laws of England and Wales and having its registered office at 20, Bentinck Street, London W1U 2EU, United Kingdom, and being registered with Companies House under number 8536188,

represented by Maître Mathieu Giroto, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15 September 2014 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Silk Holdings S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Silk Holdings S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees (including up-stream and side-stream) or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at one hundred and fifty thousand Norwegian Krone (NOK 150,000) divided into one hundred and fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to nonmembers is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorate if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating, either physically or by proxy, in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the board of the managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. Liability managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Decision by members. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 30 June at 11.30 am CET of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year, except that the first accounting year begins on the date of incorporation and ends on 31st December 2015.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2015.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (Norwegian Krone)
TDR Nominees Limited	150,000	NOK150,000
Total:	150,000	NOK150,000

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Extraordinary decision of the sole shareholder

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed as class A manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Mr Gary May, manager, born on 9th September 1958 in Coventry, United Kingdom, with professional address at 20, Bentinck Street, London W1U 2EU, United Kingdom.

The following persons are appointed as class B managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Jorrit Cromptvoets, manager, born on 16 May 1976 in Voorst, the Netherlands, professionally residing at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Mr Jan Willem Overheul, manager, born on 4 January 1982 in Neerijnen, the Netherlands, with professional address at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by and French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TDR Nominees Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon la loi anglaise, ayant son siège social au 20, Bentinck Street, London W1U 2EU, Royaume Uni et inscrite au Companies House sous le numéro 8536188,

représentée par Maître Mathieu Giroto, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 15 septembre 2014 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Silk Holdings S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Silk Holdings S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties (incluant up-stream et side-stream), valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à cent cinquante mille couronne norvégienne (150.000 NOK) divisé en cent cinquante mille (150.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion, soit physiquement ou par procuration, à une telle réunion, au Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 juin de chaque année à 11.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, excepté la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distribution. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré moyennant apport en numéraire les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (Couronne norvégienne)
TDR Nominees Limited	150.000	150.000 NOK
Total:	150.000	150.000 NOK

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.300,-.

Résolutions extraordinaires de l'actionnaire unique

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Gary May, gérant, né le 9 septembre 1958 à Coventry, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 20, Bentinck Street, London W1U 2EU, Royaume-Uni.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Jorrit Cromptvoets, gérant, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Monsieur Jan Willem Overheul, gérant, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le prédit mandataire, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GIOTTO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 septembre 2014. Relation: RED/2014/2066. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014149113/353.

(140169802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Pine River Fixed Income Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 66.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 185.634.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pine River Fixed Income Lux Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B185.627, having its registered office at 6D, Route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Olivier Harles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Pine River Fixed Income Lux Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185.634 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 19 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1417 on 31 May 2014. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to US dollar (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on the 26 August 2014, i.e. one euro (EUR 1)

being the equivalent of one US dollar and thirty-two cent (USD 1.32), as rounded up to the nearest cent, and to convert all accounts in the books of the Company from Euro into US dollar.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1) each to one US dollar (USD 1) each.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to restate the share capital of the Company, which is henceforth in the amount of sixty-six thousand US dollars (USD 66,000) and to reset the number of shares of the Company, which is henceforth sixty-six thousand (66,000) shares, having a par value of one US dollar (USD 1) each.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at sixty-six thousand US dollars (USD 66,000), represented by sixty-six thousand (66,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer from Arendt&Medernach S.A., each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pine River Fixed Income Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 185.627, ayant son siège social à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Olivier Harles, maître en droit, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Pine River Fixed Income Lux Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.634 (ci-après la «Société»), constituée selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1417, le 31 mai 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société de euro (EUR) en US dollar (USD) au taux de change relevé par la Banque Centrale Européenne au 27 août 2014, c'est-à-dire au taux d'un euro (EUR 1) équivalent à un dollar et trente-deux cents (USD 1,32), arrondi au centime près, et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'euro en US dollar.

153168

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de un euro (EUR 1) chacune à un US dollar (USD 1) chacune.

Troisième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'Associé Unique décide de modifier le capital social de la Société, qui est dorénavant d'un montant de soixante-six mille US dollars (USD 66.000), et de réinitialiser le nombre de parts sociales de la Société, qui est désormais de soixante-six mille (66.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 5. 1.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-six mille US dollars (USD 66.000), représenté par soixante-six mille (66.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de prendre en compte les changements effectués ci-dessus, d'habiliter et d'autoriser tout gérant de la Société et tout avocat d'Arendt&Medernach S.A., chacun pouvant agir individuellement, à procéder, au nom de la Société à la modification du registre des associés de la Société.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. HARLES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41081. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149055/112.

(140169936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

CPO Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.023.300,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 177.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150688/9.

(140171848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

CPI GH Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.717.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150681/10.

(140172493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.